PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale de la société AREFIM GRAND EST pour réaliser un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de BÉZU-SAINT-GERMAIN et ÉPAUX-BÉZU

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit par arrêté n° IC/2022/117 du 15 juin 2022, une enquête publique qui sera ouverte du jeudi 7 juillet 2022 au samedi 6 août 2022 inclus dans les communes de BÉZU-SAINT-GERMAIN et ÉPAUX-BÉZU, sur la demande présentée par la société AREFIM GRAND EST, dont le siège social est situé 2 impasse de l'Induction 67800 BISCHHEIM, en vue d'obtenir le permis de construire et l'autorisation environnementale de réaliser un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux sur le territoire des communes de BÉZU-SAINT-GERMAIN et ÉPAUX-BÉZU.

Cette réalisation se situera sur les parcelles :
- n° 000 ZD 114 et 000 ZD 224 du territoire de la commune de BÉZU-SAINT-GERMAIN,
- n° 000 ZR 80 et 000 ZR 81 du territoire de la commune d'ÉPAUX-BÉZU,
et permettra l'accueil d'une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, est consultable :
- dans les mairies de BÉZU-SAINT-GERMAIN et d'ÉPAUX-BÉZU, aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture (www.aisne.gouv.fr) ;
- sur le registre numérique (https://www.registre-dematerialise.fr/4085) ;
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires - 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX, sur rendez-vous..

Des informations peuvent être également demandées auprès de M. Valéry FENES, directeur du développement de la société AREFIM GRAND EST, valery.fenes@arefim.com, ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de BÉZU-SAINT-GERMAIN et d' ÉPAUX-BÉZU ;
- ou les adresser par correspondance au Commissaire enquêteur, à la mairie siège (6 place de l'Europe 02400 ÉPAUX-BÉZU)
- ou les adresser par message électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4085@registre-dematerialise.fr ;

Ces observations doivent être consignées ou reçues avant le samedi 6 août 2022 à 17 h 00.

M. Dominique RIBOULOT, Ingénieur Télécom INT en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
jeudi 7 juillet 2022	16 h 00 à 19 h 00	mairie d'ÉPAUX-BÉZU
mardi 12 juillet 2022	9 h 00 à 12 h 00	mairie de BÉZU-SAINT-GERMAIN
samedi 23 juillet 2022	14 h 00 à 17 h 00	mairie de BÉZU-SAINT-GERMAIN
vendredi 29 juillet 2022	9 h 00 à 12 h 00	mairie de BÉZU-SAINT-GERMAIN
samedi 6 août 2022	14 h 00 à 17 h 00	mairie d'ÉPAUX-BÉZU

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50 boulevard de Lyon - 02011 LAON CEDEX), dans les mairies de BÉZU-SAINT-GERMAIN et ÉPAUX-BÉZU, sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement. La Communauté d'agglomération de la Région de CHÂTEAU-THIERRY est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Fait à LAON, le 17 JUIN 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de pôle

Jenny POIRETTE